



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXIX)/26
4 novembre 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-NEUVIEME SESSION
30 octobre – 4 novembre 2000
Yokohama, Japon

DECISION 10(XXIX)

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OIBT POUR L'ANNEE 2001

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 9(XXIV) sur le Plan d'action de Libreville; la Décision 7(XXV) sur le Programme de travail de l'OIBT pour 1999; et la Décision 7(XXVII) sur le Programme de travail de l'OIBT pour l'année 2000,

Accueillant avec satisfaction le projet de Programme de travail pour l'année 2001 [ITTC(XXIX)/10] préparé par le Directeur exécutif,

Décide de:

1. Avaliser le Programme de travail pour l'année 2001, tel qu'annexé à la présente Décision et modifié par le Directeur exécutif pour y intégrer les modifications découlant des Décisions du Conseil prises à sa vingt-neuvième session;
2. Prier instamment les Membres de régler tous arriérés de leurs quote-parts dus au Compte administratif, et encourager les Membres à contribuer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali afin de faciliter l'exécution du Programme de travail; et de
3. Prier le Directeur exécutif de rendre compte du déroulement de l'exécution du Programme de travail aux trentième et trente et unième sessions du Conseil.

ANNEXE

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX (CIBT)

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Poursuivre et conclure les travaux sur les droits de propriété intellectuelle [Décision 10(XXII) du CIBT] et le rapport du CIBT contenu dans le document ITTC(XXIV)19.	Travaux de session ordinaires. Le Conseil s'est convenu de reconsidérer cette question après qu'en auront délibéré les caucus des Producteurs et des Consommateurs.
(ii) Tenir deux sessions ordinaires (la trentième, au Cameroun, du 28 mai au 2 juin 2001, et la trente et unième à Yokohama (Japon) du 29 octobre au 3 novembre 2001) [AIBT de 1994, article 9].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Examiner et approuver le budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2002, et évaluer la quote-part de chacun des Membres [AIBT, article 19 (3)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Nommer des vérificateurs des comptes dans le but de vérifier les comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2001 [AIBT de 1994, article 23 (1)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(v) Réexaminer les coûts de "personnel" et de "traduction" imputables aux ressources du fond d'appui au programme [Décisions CIBT 7(XXVI) et 8(XXVIII)].	Travaux de sessions ordinaires. Le Conseil a décidé d'opérer ce réexamen à sa trentième session.
(vi) Examiner les résultats des travaux du CFA sur les arriérés de cotisation des membres au Compte administratif, et, s'il y a lieu, prendre toute mesure utile.	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vii) Examiner les résultats des discussions du Comité financier et administratif sur la politique, la stratégie et les travaux d'information, et prendre toute décision de suivi utile.	Travaux de sessions ordinaires. L'éventuelle décision de suivi pourra comporter des coûts supplémentaires.
(viii) Examiner le projet de programme des travaux pour l'année 2002 [Décision 7(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ix) Examiner l'avancement des travaux d'exécution du Programme des travaux OIBT pour l'année 2001.	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(x) Poursuivre son examen de la fréquence et de la durée des sessions du Conseil et des Comités [Décision 5(XXIX)].	Travaux de session ordinaire. Le Conseil a convenu d'examiner cette question à sa trente et unième session.

ACTIVITES DE PROJETS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés pour financement à partir des sous-comptes A et B du Fonds pour le Partenariat de Bali. [article 21 de l'AIBT de 1994, Décisions CIBT 6(XXVI) et 9(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Statuer sur les travaux de projet, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés [articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Allouer des fonds parmi ceux dépourvus d'affectation dans le Fonds pour le partenariat de Bali et/ou le Compte spécial pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets admissibles [Décision CIBT 9(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Examiner le mécanisme, mis en place dans le cadre de la Décision 9(XXVII), de classement par rang de priorité et de suivi des actions, avant-projets et projets financés par le sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali.	Le Conseil a décidé de procéder à cet examen dans le cadre de sa trentième session.

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Réexamen du champ d'application de l'AIBT de 1994 [AIBT, 1994, Article 35].	Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Décider de la formule de présentation et du type d'informations que les Membres doivent remettre sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser l'aménagement durable des forêts de production [AIBT, 1994, Article 29 (a)].	Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Favoriser les échanges de vues entre pays membres sur: <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="266 1581 857 1696">➤ Le degré de durabilité de gestion et aménagement des forêts production de bois et les questions y afférentes dans les pays membres; <li data-bbox="266 1698 857 1785">➤ Les flux des ressources et les exigences en rapport avec les objectifs, critères et lignes directrices produits par l'Organisation. [AIBT, 1994, Article 30 (4)] 	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Poursuivre l'observation des développement relatifs à la prévention et la gestion des feux de forêts,	Travaux de sessions ordinaires. L'éventuelle décision de suivi

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
[Décision 8(XXIV) du CIBT] et statuer sur d'éventuelles actions de suivi [GCNO 4: para. 11].	pourra compoter des coûts induits supplémentaires.
(v) Conclure l'examen des résultats des tests de terrain et des ateliers de formation sur le "Guide d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles", et revoir le manuel autant que de besoin [Décision 3(XXVI) du CIBT]; [GCNO 4: para 7].	Travaux de sessions ordinaires.
(vi) Parachever l'examen des résultats des travaux d'élaboration d'un système d'audit des Critères et indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable [Décision 5(XVIII) du CIBT], et envisager toute action de suivi qui s'impose.	Travaux de sessions ordinaires. L'éventuelle décision de suivi pourra compoter des coûts induits supplémentaires.
(vii) Continuer d'envisager le rôle de l'OIBT dans les Rôle de l'OIBT dans les dossiers internationaux relatifs aux forêts et aux produits forestiers [Décision 10(XXVIII)] et 13(XXIX)].	Travaux de sessions ordinaires. Le Conseil a créé un Groupe inter-sessions dont le rôle est d'examiner les recommandations sur la participation de l'OIBT aux organisations et enceintes internationales et régionales pertinentes, et de rendre compte au Conseil.
(viii) Poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration d'un cadre exhaustif et de guides pratiques traitant de tous les aspects pertinents à la gestion durable des forêts tropicales [Décision 6(XXVII) du CIBT et document ITTC(XXVIII)/11].	Travaux de sessions ordinaires.
(ix) Continuer de faire le point sur l'avancée ➤ des Pays Membres vers la réalisation de l'Objectif An 2000; et ➤ de l'OIBT dans le renforcement de la capacité des pays Membres à mettre en oeuvre une stratégie de réalisation de l'Objectif An 2000. [Décision 10(XXVI) du CIBT, IAG 4: para. 6] .	Travaux de sessions ordinaires.
(x) Procéder à l'examen et l'évaluation annuels de la situation internationale des bois [article 30(a) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xi) Examiner les ressources disponibles dans le Fonds pour le Partenariat de Bali en jugeant de leur adéquation, et faire en sorte d'obtenir les ressources supplémentaires dont ont besoin les membres producteurs pour répondre à la finalité du Fonds [article 21 (5) de l'AIBT de 1994, CGNO 4: para 4].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xii) Envisager des mesures de renforcement de la coopération de l'OIBT avec le Forum Intergouvernemental sur les Forêts, la FAO, l'ONU-	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
CEE et EUROSTAT, et, s'il y a lieu, statuer sur des actions à développer en ce sens [coopération visée aux Décisions 6(XXII) et 6(XXV), et dans les Stratégies transversales (section 2) du Plan d'action de Libreville].	
(xiii) Organiser des consultations sur les propositions de membres de faire figurer dans les appendices de la CITES les essences à bois d'œuvre objet d'un commerce international qui ont été communiquées au Secrétariat depuis la dernière session [Décision 3(XVI)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xiv) Envisager des mesures d'encouragement la participation des acteurs non gouvernementaux, dont les organismes professionnels et les chambres de métiers, les organisations environnementales et les groupes indigènes aux activités de l'Organisation [stratégies transversales (section 2) du Plan d'action de Libreville].	Travaux de sessions ordinaires.
(xv) Poursuivre les travaux relatifs aux communications stratégique et au cadre de vulgarisation.	Travaux de sessions ordinaires.
(xvi) Envisager des mesures de renforcement des relations publiques de l'OIBT, de la sensibilisation et de l'information au public afin de mieux faire connaître les buts et activités de l'Organisation [stratégies transversales, (section 2) du Plan d'action de Libreville].	Travaux de sessions ordinaires.
(xvii) Examiner le rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO), afin d'organiser les travaux des sessions [Décisions 3(XXII) et 5(XXVI) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xviii) Envisager les rapports d'activité de l'exécution du Programme de bourses OIBT [Décision 4(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xix) Etudier les recommandations proposées dans le rapport de la Commission de sélection des bourses. [Décision 4(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xx) Examen de l'avancement de l'exécution du Plan d'action OIBT de Libreville	Travaux de sessions ordinaires.
(xxi) Examiner et approuver un plan d'action de l'OIBT pour la période 2002-2006 [Décision 11(XXIX)].	Travaux de session ordinaires appuyés par des documents de travail élaborés avec l'assistance du Secrétariat, des consultants et d'un groupe d'experts.

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(xxii) Poursuite des travaux sur les projets de décisions examinés dans le cadre de la vingt-neuvième session <ul style="list-style-type: none">• Cadre aux directives sur l'aménagement des forêts tropicales secondaires;• Certification;• L'exploitation illicite et le commerce des bois illicitement récoltés;• Dispenser des formations à l'application des critères et indicateurs dans les pays membres producteurs et faciliter la communication des progrès vers la réalisation de l'aménagement forestier durable; et• Directives à la création de systèmes d'audit pour les Critères et Indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable. [Décision 14(XXIX)]	Travaux de session ordinaires
(xxiii) Examiner et approuver une formule de présentation des rapports de mise en oeuvre des Critères et Indicateurs OIBT [Décision 2(XXIX)]	Travaux de session ordinaires appuyés par une proposition de formule de présentation élaborée par le Directeur exécutif.
(xxiv) Examiner les résultats de l'assistance fournie aux Membres afin d'identifier les facteurs qui limitent gravement leur avancée vers la réalisation de l'Objectif 2000 et l'aménagement forestier durable, et formuler des plans d'action destinés à les surmonter [Décision 2(XXIX)].	Travaux de sessions ordinaires, devant être exécutés en fonction des résultats de l'assistance dispensée aux Membres au titre de la Décision 2(XXIX).
(xxv) Examiner les résultats de la coopération entre l'OIBT et l'OAB esquissée et approuvée dans la Décision 4(XXIX)	Travaux de session ordinaires
(xxvi) Examiner le plan des travaux préparé en vue d'assister les membres dans la conservation, la réhabilitation et l'exploitation des mangroves [Décision 9(XXIX)]	Travaux de session ordinaires
(xxvii) Examiner les résultats des Missions techniques que l'OIBT organisera pour assister le Gouvernement d'Indonésie [Décision 12(XXIX)]	Travaux de session ordinaires

LES TROIS COMITES TECHNIQUES

ACTIVITES DE PROJETS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Avec l'assistance du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets relevant de l'Information économique et informations sur le marché soumises par les pays membres [article 27 4) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Avec l'assistance du Secrétariat de l'OIBT et, autant que de besoin, celle de consultants indépendants, assurer efficacement l'appréciation, le suivi et l'évaluation des projets approuvés dans le domaine de l'Information économique et information sur le marché [article 27 4) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Examiner les résultats des travaux de projet dans les Comités concernés et produire des recommandations au Conseil sur le Programme des travaux de l'OIBT pour l'année 2002 [AIBT, 1994, Article 27(4)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Sélectionner des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT.	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(v) Etudier des idées de projets et dispenser conseils et avis aux pays membres sur la formulation de propositions de projets qui répondent aux priorités énoncées dans le Plan d'action de Libreville [CEM: Plan d'action, section 3.1, but 1 action 6, but 2 action 8, et but 3 action 4; CRF: Plan d'action section 3.2, but 1 action 7, but 2 action 5 et but 3 action 6; CFI: Plan d'action, section 3.3 but 1 action 6, but 2 action 3, et but 3 action 5].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vi) Envisager la diffusion d'informations sur les conclusions et résultats des projets et, s'il y lieu, prendre toutes mesures utiles à cet effet [AIBT, article 27 4), Plan d'action, section 2].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Examiner les résultats des travaux de politique générale dans les différents Comités, et produire des recommandations au Conseil sur le programme de travail de l'OIBT pour l'année 2002 [article 27 4) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

COMITE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHE

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Poursuivre le suivi de la question de la compétitivité des bois tropicaux et de leurs produits secondaires par rapport aux produits de substitution bois et non bois [Plan d'action, section 3.1, But 2 Action 7].	Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Poursuivre l'examen du commerce des Produits ligneux de transformation secondaire (PLTS).	Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Poursuivre le suivi du développement de la certification forestière et de la labélisation des bois [Plan d'action, Section 3.1, But 3].	Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Mettre en œuvre des mesures destinées à accroître la coopération avec la FAO, l'ONU-CEE et EUROSTAT, et à assurer une plus grande disponibilité des données commerciales et économiques relatives au marché mondial des bois en évitant les duplications et chevauchements [Plan d'action, section 3.1, but 1 action 3].	Travaux de sessions ordinaires. Recommandation d'un apport supplémentaire au financement de cette activité approuvée par le CIBT à sa vingt-neuvième session.
(v) Proposer des manières de rationaliser la collecte et la diffusion des données statistiques [Action Plan, section 3.1, but 1 action 2].	Travaux de sessions ordinaires.
(vi) Examiner une étude sur les liens entre le commerce international des bois et le déboisement ou la dégradation forestière.	Travaux de sessions ordinaires. Cet examen sera effectué à la vingt-septième session du Comité (28 mai - 2 juin 2001).
(vii) En coopération avec les associations de l'industrie et de la profession, organiser et tenir la Discussion Annuelle sur le Marché et le commerce mondial des bois tropicaux, dans le cadre de la trentième session du CIBT à Yaoundé (Cameroun) du 28 mai au 2 juin 2001 [Plan d'action de Libreville, section 3.1, but 2, action 1].	Travaux de sessions ordinaires. "Réglementations pour un commerce des bois durable - questions connexes" a été choisi pour constituer le thème de cette table-ronde OIBT 2001 sur le marché
(viii) Suivre et analyser les données statistiques et autres informations pertinentes, y compris toutes informations sur le commerce non documenté [Plan d'action, section 3.1, but 1 action 4].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ix) Se pencher sur les résultats de l'étude sur les perspectives à moyen et à long terme du marché des bois tropicaux [Plan d'action, section 3.1, but 2, action 2].	Cette étude, examinée dans le cadre de l'avant-projet PPD 27/99 (M), doit s'achever en 2001.

COMITE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIERE

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Poursuivre les travaux portant sur l'élaboration d'un cadre exhaustif et de guide pratiques qui englobent tous les aspects pertinents de l'aménagement durable des forêts tropicales [Décision 6(XXVII) du CIBT et document ITTC(XXVIII)/11].	Travaux de sessions ordinaires. Suppose que le cahier des charges et les coûts estimatifs de la poursuite de ces travaux seront proposés par le Comité et acceptés par le Conseil à sa trentième session (28 mai – 2 juin 2001).
(ii) Piloter et conclure le testage et les ateliers de formation sur "l'Application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles" et examiner le Guide comme il convient [ITTC Décision 3(XXVI)].	Trois ateliers de formation pilotés à la fin de 2000. Le quatrième atelier sera piloté en janvier 2001.

COMITE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Elaboration de "Directives sur l'augmentation des rendements matières et la réduction des déchets et délignures dans toute la chaîne de production." [Plan d'action de Libreville, section 3.3, but 3, action 1].	Travaux de sessions ordinaires. Le Rapport de consultant sur l'étude relative à "L'augmentation des rendements matières et la réduction des déchets et délignures dans toute la chaîne de production." [PPD 24/99 (I)] a été examinée par le Comité à sa vingt-septième session (30 octobre au 4 novembre 2000). Suppose que le Comité à sa vingt-huitième session approuvera les mandats et l'estimation des coûts du recrutement de consultants qui seront chargés d'élaborer des directives, ainsi que ceux de la constitution d'un Groupe d'experts chargé d'examiner celles-ci.
(ii) Mettre en œuvre des travaux de suivi sur les résultats de "L'Examen de la situation des transformations secondaires des bois tropicaux dans les pays producteurs" [Plan d'action de Libreville, section 3.3, but 1, action 2].	Travaux de sessions ordinaires. Le Rapport des consultants sur "L'Examen de la situation des transformations secondaires des bois tropicaux dans les pays producteurs" [PPD 25/99 (I)] a été examiné par le Comité à sa vingt-septième session (30 octobre - 4 novembre 2000). L'examen de ce rapport se poursuivra durant la

vingt-huitième session du Comité (28 mai - 2 juin 2001). Ce qui suppose que le Comité à sa vingt-huitième session approuvera le cahier des charges et les estimations des coûts des prestations de consultants pour mener à bien les travaux nécessaires devant assister le Comité dans sa promotion et son suivi des transformations secondaires des bois tropicaux dans les pays producteurs.

COMITE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

ACTIVITES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Examiner les états vérifiés de manière indépendante pour l'Exercice 2000 [article 27 6) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Formuler des recommandations au Conseil portant sur l'adoption du budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2001 [article 27 6) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Examiner et faire des recommandations au Conseil sur l'approbation des propositions de budget administratif de l'Organisation pour l'année 2002 [AIBT, 1994, Article 27(6)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Examiner les actifs de l'Organisation afin d'en assurer une gestion prudente en veillant à ce que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux [article 27 6) de l'AIBT].	Routine. Travaux de session ordinaires.
(v) Examiner les incidences budgétaires du programme de travail annuel de l'Organisation et les mesures pouvant être prises pour assurer les ressources nécessaires à son exécution, et adresser des recommandations au Conseil à ce sujet [article 27 6) de l'AIBT].	Routine. Travaux de session ordinaires.
(vi) Continuer ses travaux en vue de formuler des recommandations au Conseil sur la politique, la stratégie et le travail d'information de l'Organisation.	Routine. Travaux de session ordinaires.
(vii) Assister et produire des recommandations au Conseil sur l'allocation de financements au titre du Fonds pour le Partenariat de Bali, sous-compte B, et suivre l'exécution des actions, avant-projets et projets financés par le Sous-compte B, [Décision 9(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de session ordinaires.

- (viii) Examiner le rapport d'un Groupe de travail inter-sessions du CFA sur les questions financières, et produire des recommandations au Conseil concernant, entre autres, les critères à la sélection des activités, avant-projets et projets devant être financés à partir du Sous-compte B du Fonds de Partenariat de Bali; le traitement des arriérés des Membres aux budgets administratifs, et d'autres questions financières connexes.
[Rapport du CFA à sa huitième session]. Travaux de session ordinaires
- (ix) Examen, à la neuvième session du Comité, des coûts de personnel et de traduction imputables aux ressources du Fonds d'appui aux Programmes dans le Compte spécial, et production de recommandation au Conseil [Décisions 5(XI) et 8(XXVIII) du CIBT]. Travaux de session ordinaires

SECRETARIAT

Le Secrétariat, à travers le Directeur exécutif, est chargé du suivi et de l'administration de l'organisation et de la préparation des réunions. Les travaux proposés au Secrétariat en 2001 sont les suivants:

- (i) Préparer les sessions du Conseil et des Comités, notamment par la rédaction des documents nécessaires, et en prenant les dispositions requises pour assurer leur traduction et leur distribution.
- (ii) Collaborer avec le Conseil et les Comités au cours des sessions prévues en 2001.
- (iii) Organiser et dispenser une assistance aux deux réunions de 2001 du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.
- (iv) Organiser et collaborer aux travaux des comités et des groupes de travail dont la constitution est décidée par le Conseil en fonction des besoins.
- (v) Effectuer des travaux statistiques et préparer le projet d'examen et évaluation annuels de la situation internationale des bois.
- (vi) Mener à bien les travaux de suivi et évaluation nécessaires à l'exécution de la tâche des Comités de l'OIBT consistant à assurer un bon contrôle et une bonne évaluation des avant-projets et projets financés par l'OIBT (116 avant-projets et projets opérationnels en septembre 2000)
- (vii) Préparer le texte du rapport annuel de l'Organisation pour 2000.
- (viii) Elaborer un projet de Programme annuel de travail pour l'an 2002.
- (ix) Elaborer une proposition de budget administratif pour l'an 2002.
- (x) Faire le nécessaire pour assurer le tirage, la traduction et la diffusion des publications de l'OIBT.
- (xi) Représenter l'OIBT et assurer sa contribution dans les réunions, conférences, séminaires et autres activités mises en oeuvre par des agences coopérant avec l'Organisation et dans le cadre d'enceintes telles que le Fonds commun pour les produits de base, l'ONU-CEE, la CNUCED, l'OMC, la FAO, la CITES, le FIF, la Banque mondiale, l'IUFRO, l'UICN, l'OAB, etc.

- (xii) Assurer (ou, s'il y a lieu, faire le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités confiés au Secrétariat par le Conseil, à savoir:
 - a. Programme de bourses OIBT
(Fonds Freezailah aux Bourses d'Etude)
 - b. Projet PD 73/89 (M,F,I)
Assistance à l'identification et à la formulation des projets
 - c. Projet PD 13/99 Rev.2 (M,F,I)
Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets
 - d. Projet PD 16/93 Rev.4 (M) Phase IV
Service d'information sur le marché pour les bois tropicaux et produits dérivés
 - e. Collaboration à l'organisation de la discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2001
 - f. Projet PD 58/97 Rev.1 (I)
Mise en place d'une base de données sur les essences tropicales les moins utilisées par l'industrie
 - g. Projet PD 25/95 Rev.1 (M)
Stages de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux
 - h. Avant-projet PPD 8/93 (F)
Zones modèles d'aménagement durable des forêts de production
 - i. Avant-projet PPD 50/91 (I)
Assistance en vue d'une réévaluation et reformulation des propositions de projet du Zaïre PD 205/91 (i) "Centre national d'affûtage" et PD 209/91 (i) "Etude des bois d'oeuvre du Zaïre en vue de la promotion des essences"
 - j. Avant-projet PPD 27/99 (M)
Perspectives à moyen et à long termes du marché des bois tropicaux.
 - k. PP-A/23-63
Activité destinée à faciliter l'élaboration d'un Questionnaire commun OIBT/CEE-FAO/EUROSTAT sur les statistiques forestières (OIBT)
 - l. Avant-Projet PPD 14/00 (M)
Renforcement de la Discussion sur le Marché
- (xiii) Fournir et faciliter l'accès aux informations utiles et aux connaissances contenues dans des publications OIBT et celles constituant les conclusions des projets.
- (xiv) Mener à bien les activités de relations publiques, sensibilisation et conscientisation afin de mieux informer les populations des objectifs et activités de l'Organisation.
- (xv) Encourager la participation des acteurs non gouvernementaux, y compris les organismes de l'industrie et du commerce, les organisations internationales et les groupes indigènes, aux activités de l'Organisation, en vue de promouvoir la transparence et le dialogue.
- (xvi) Poursuivre l'amélioration du site internet de l'OIBT en tant qu'outil de vulgarisation permettant la diffusion régulière des informations et le développement de liens avec d'autres organisations pertinentes.
- (xvii) Envisager l'intégration d'une stratégie relative aux communications et à la popularisation en tant que partie intégrante du nouveau Plan d'action de l'OIBT. Cela comprendra une évaluation des publics supplémentaires que l'organisation doit viser, et comprendra également l'examen

d'activités de communication et de popularisation tournées vers des organisations internationales ainsi que des moyens de conférer à l'OIBT un relief supplémentaire dans la communauté internationale.

- (xviii) Organiser et réunir un Groupe de travail inter-sessions du CFA sur les questions financières.
- (xix) Fournir, à la demande, une assistance aux différents pays producteurs dans la mise en place d'Offices Objectif OIBT 2000.
- (xx) Elaborer une formule facilitant la communication de rapports sur la mise en oeuvre des Critères et Indicateurs de l'OIBT.
- (xxi) Prêter assistance à cinq pays producteurs environ pour, à leur demande, et dans chacun d'eux, identifier les facteurs qui limitent le plus gravement les avancées vers l'Objectif 2000 et l'aménagement forestier durable, et formuler un plan d'action afin de surmonter ces contraintes.
- (xxii) Définir des messages sur les avancées réalisées à ce jour, et les segmenter en messages visant les différents publics de l'OIBT, et élaborer des produits, dont une brochure, qui promulguent ces messages, notamment ceux portant sur les avancées liées à l'Objectif 2000.
- (xxiii) Sélectionner et engager deux consultants afin de:
 - Assister l'OAB dans son évaluation et son affinage des principes, critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines, et les rendre cohérents et compatibles avec les directives, critères et indicateurs de l'OIBT;
 - Assister l'OAB dans l'organisation d'un atelier régional, recueillant la participation d'experts de pays membres et d'autres acteurs, qui examinera et adaptera les principes, critères et indicateurs OIBT de l'aménagement durable des forêts africaines, pour servir à l'OAB; et
 - Formuler une proposition de projet, comportant plusieurs phases si nécessaires, à soumettre à l'OIBT afin d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB en vue d'assurer la promotion et l'application de l'Initiative affinée sur les Principes, Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines, et aider ainsi à élaborer des systèmes crédibles d'évaluation et de surveillance de l'aménagement forestier pouvant éventuellement sous-tendre une certification.
- (xxiv) Elaborer un plan de travail destiné à assister les Membres dans la conservation, la réhabilitation et l'exploitation des mangroves.
- (xxv) Engager deux consultants pour collaborer à la préparation d'un document de travail sur le nouveau Plan d'action de l'OIBT.
- (xxvi) Constituer et réunir un groupe d'experts qui préparera un projet de plan d'action pour la période 2002 à 2006.
- (xxvii) Organiser une mission technique qui assistera le Gouvernement indonésien dans la définition d'un appui à l'OIBT, notamment dans la formulation de plans d'action forestière destinés à réaliser l'aménagement forestier durable.
- (xxviii) Constituer et réunir un Groupe d'experts pour envisager et produire des recommandations à la participation de l'OIBT dans les organisations et enceintes internationales et régionales pertinentes.
- (xxix) Mener à bien les autres tâches décidées par le Conseil sur une base ad hoc par le biais des Décisions adoptées.

* * *